



SACHEZ STOCKER 6

PRÉPARATION DE VOTRE PLAN D'URGENCE

En vertu du **Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés**, vous devez disposer d'un plan d'urgence pour **chacun** de vos systèmes de stockage. Celui-ci doit être prêt à être mis en œuvre **avant le premier transfert de produit** dans le système.

Des rejets, des fuites, des incendies et d'autres accidents peuvent se produire et vous devez vous tenir prêt, au moyen d'un plan d'urgence, afin de prévenir et limiter les dommages environnementaux, et diminuer au minimum les dangers pour la population. L'élaboration d'un plan d'urgence aidera également à réduire vos frais de nettoyage et limiter votre responsabilité en vous permettant d'intervenir de manière rapide, sécuritaire et efficace.

Vous devez **adapter votre plan aux particularités de votre système et à son environnement** :

évaluez les différentes situations d'urgence qui pourraient se produire et être dangereuses pour la population ou l'environnement

et

déterminez les moyens de prévenir chaque situation, de vous y préparer, de la signaler, d'y répondre et d'en réparer les dommages. Il pourrait s'agir d'un incendie, d'un bris désastreux, du débordement d'un réservoir, de la rupture d'un raccordement ou d'un tuyau, etc.

Pour élaborer votre plan d'urgence, il est fortement recommandé de vous faire aider par une personne qualifiée, telle une experte ou un expert en planification d'urgence. Si votre plan actuel répond à toutes les exigences du Règlement, vous pouvez l'utiliser comme plan d'urgence.

MISE EN ŒUVRE

Vous devez toujours être prêt/e à mettre en œuvre votre plan et voir à ce que les personnes qui devront l'exécuter puissent facilement y accéder à tout moment. Vous devez en conserver une copie à l'emplacement du système de stockage, s'il s'agit d'un lieu de travail. Vous devez également le tenir à jour, y compris les coordonnées des membres de l'équipe d'intervention d'urgence.

En outre, vous devez nous fournir l'adresse municipale de chaque emplacement où est conservée une copie du plan par l'intermédiaire du **Registre fédéral d'identification des systèmes de stockage** (RFISS), à l'adresse <https://www.ec.gc.ca/rfiss-firsts/secureprotege/LoginEntree.aspx?Lang=fr>.



CONTENU DU PLAN

Information sur le produit

Propriétés et caractéristiques de tous les produits stockés dans les réservoirs du système. Vous pouvez trouver ces renseignements dans la fiche de données de sécurité reçue de votre fournisseur de produits.

Capacité des réservoirs

Quantité maximale de produits que vous prévoyez conserver dans chacun des réservoirs à tout moment durant une année civile. Dans la plupart des cas, cela correspondra à la limite de remplissage suggérée par le fabricant (habituellement un certain pourcentage de la capacité nominale du réservoir).

Caractéristiques du site

Accorder une attention particulière aux facteurs qui augmentent le risque de dommages à l'environnement ou à la santé humaine. Votre système est-il situé près d'un milieu humide ou au-dessus d'un aquifère utilisé comme source d'eau potable? Le site est-il sur une colline de sorte qu'un produit déversé s'écoulerait en contrebas? Y a-t-il une zone peuplée ou des installations souterraines à proximité? Y a-t-il des dangers potentiels à proximité? Dans la plupart des cas, vous devriez inclure un plan du site et de la région environnante en plus d'une description, en notant toute caractéristique pertinente. Toute information supplémentaire pouvant être utile, comme des photographies aériennes, peut être ajoutée au plan.

Consultez les **articles 30 et 32** du Règlement pour obtenir plus de précisions. Des **mesures d'application de la loi** pourraient être imposées aux propriétaires ou exploitants de systèmes qui n'ont pas de plan d'urgence ou dont le plan d'urgence ne rencontre pas toutes les exigences.

Mesures d'intervention en cas d'urgence

Situations d'urgence qui pourraient nuire à la santé humaine ou à l'environnement. Pour chaque situation, décrivez, par étape, les mesures que vous adopterez pour prévenir et signaler la situation; vous y préparer; y répondre et réparer les dommages.

Équipe d'intervention en cas d'urgence et formation

Liste des personnes désignées pour mettre en œuvre le plan (nom ou titre de leur poste), leurs rôles et responsabilités, ainsi que toute formation dont elles ont besoin pour exercer leurs fonctions.

Équipement d'intervention en cas d'urgence

Type et emplacement des équipements utilisés dans le cadre de vos interventions d'urgence (par exemple : pelles, trousse de déversement, extincteurs). Vous pouvez décrire les lieux d'entreposage de l'équipement ou les indiquer sur un schéma ou une carte pour s'y référer plus rapidement et facilement.

Notification de la population touchée

Mesures à prendre pour aviser les membres de la population qui pourraient subir les conséquences d'une situation d'urgence, y compris la diffusion d'annonces à la radio et à la télévision locales, du porte-à-porte, l'envoi de courriels et de messages textes d'urgence ainsi que l'usage d'autres médias sociaux.

Pour en savoir plus, consultez notre site Web

www.canada.ca/reservoirs-stockage-produits-petroliers

Si vous n'y trouvez pas les renseignements que vous cherchez, communiquez avec votre bureau régional ou le Programme des réservoirs de stockage :

Pacifique et Yukon	ec.reservoirsypyr-tankspyr.ec@canada.ca	Québec	ec.reservoirsqc-tanksqc.ec@canada.ca
Prairies et Nord	ec.promconrpn-compropnr.ec@canada.ca	Atlantique	ec.enviroinfo.ec@canada.ca
Ontario	ec.promcon-on-compro.ec@canada.ca	Programme des réservoirs de stockage	ec.registrereservoir-tankregistry.ec@canada.ca

Avertissement : Le présent document a été rédigé aux fins de référence et d'accessibilité et n'a pas de caractère officiel. Il ne vise qu'à donner une orientation générale. Pour l'interprétation et l'application du Règlement, l'utilisateur doit consulter la version officielle du Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés et demander son propre avis juridique, s'il y a lieu.

N° de cat. : En4-363/4-2019F-PDF ISBN : 978-0-660-29411-7

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860 ou par courriel ec.enviroinfo.ec@canada.ca. Photos : © Getty Images
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2019
Also available in English